

# Restauration écologique de l'étang du 14 juillet, sur la commune de Noyelles-sous-Lens

## Localisation

Département : Pas-de-Calais (62)

Bassin versant : Deûle

Cours d'eau : Etang du 14 juillet

Ville : Noyelles-sous-Lens

## Opération

Propriété(s) : Commune de Noyelles-sous-Lens

Gestionnaire(s) : AAPPMA de Noyelles-sous-Lens

Date de l'action : Avril-Novembre 2013 (3 mois)

Surface : 0.73 ha

Maîtrise d'ouvrage : FDAAPPMA62

Maîtrise d'œuvre : FDAAPPMA62

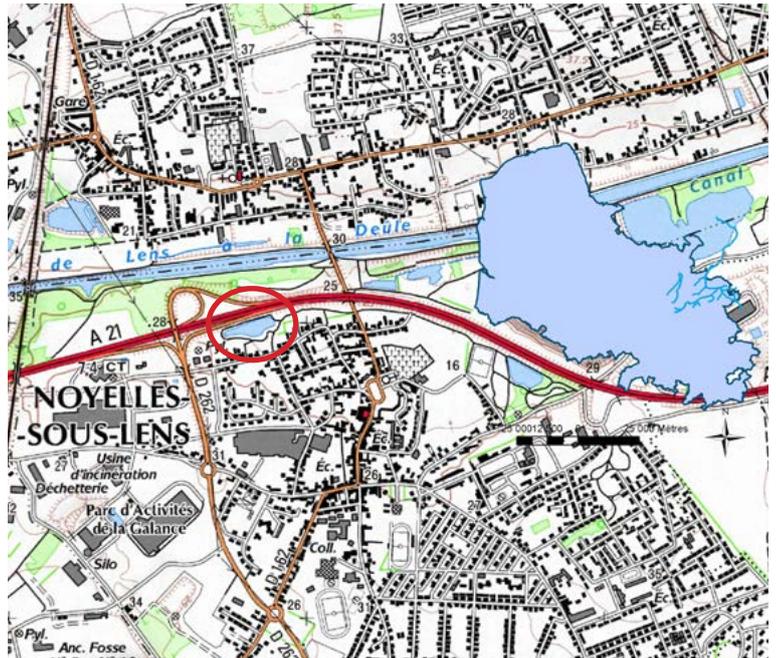
Entreprise : Husson T.P

Montant de l'opération: 48 914.6 euros TTC

Plan de financement : 46% AEAP (22500.72 €) ;

50% Région Nord Pas-de-Calais (24457.3 €) ; 4%

Collectivités piscicoles (1956.58 €)



## Contexte

L'étang du 14 juillet est un des étangs de la commune de Noyelles-sous-Lens, géré par l'AAPPMA locale « LE PÊCHEUR NOYELLOIS ». Il longe une portion de l'autoroute A21 (rocade minière) qui est à l'origine d'une réduction significative de sa superficie lors de sa construction. Par ailleurs, il est entièrement intégré à un parc municipal dédié à la promenade, nommé Parc du 14 juillet, qui le relie notamment aux Boclets. Cette ceinture végétale sépare les habitations de l'autoroute A21 et joue le rôle de véritables poumons verts pour les Noyellois et les usagers des sites.

Cet étang est une eau close. Il n'existe aucune connexion avec le canal ou un cours d'eau à proximité. Il mesure approximativement 180m de long et varie entre 20 et 60m de largeur. Sa superficie totale est approximativement de 0.73 ha et son périmètre de 422 mètres.

La mise en place de ce projet par la Fédération de pêche du Pas-de-Calais résulte des sollicitations de l'AAPPMA locale. Un diagnostic du site a permis de constater d'importants problèmes de qualité des berges (forte érosion) entraînant des conséquences sur la pratique de la pêche, l'aspect écologique et l'aspect général du site (attrait).

## Objectifs et enjeux

L'enjeu est essentiellement écologique et s'articule autour du rétablissement de la fonctionnalité écologique de l'étang par la réhabilitation de ses berges. A l'heure actuelle, où nous évoquons l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau souterraines et superficielles d'ici à 2015 à travers la DCE et l'élaboration d'une connectivité des espaces dans la logique trame verte et bleue, le projet de restauration de l'étang du 14 juillet illustrera ce qu'il est possible de faire afin de pallier aux dégradations que peut subir un plan d'eau.

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique a souhaité s'engager auprès de son

AAPPMA, en prenant notamment la maîtrise d'ouvrage Etude et Travaux pour répondre pleinement aux différents objectifs énoncés ci-après et ainsi répondre aux attentes de son AAPPMA locale.

Les objectifs globaux du projet de restauration écologique de l'étang du 14 juillet doivent permettre :

- de valoriser le potentiel écologique de l'étang ;
- de lutter contre le phénomène d'érosion généralisé des berges ;
- de pérenniser l'activité pêche sur le site.

## Modalités des travaux

- 370 mètres linéaires de berge ont été restaurées et plantées afin d'optimiser le rôle écologique de la ceinture végétale du plan d'eau.
- 405 mètres linéaires de ripisylve ont été restaurés par l'abattage de 100 peupliers et la plantation de 135 plants d'arbres et d'arbustes avec l'appui technique du CRPF.



*Pendant Travaux*



*Après travaux*

## Gains écologiques attendus

Les gains écologiques escomptés suite à ces aménagements sont multiples. Ils concernent notamment un renforcement des capacités d'accueil (CA) et de production (CP) du plan d'eau grâce à une amélioration de la qualité des habitats nécessaires à la réalisation des différentes étapes du cycle biologique des espèces piscicoles du plan d'eau. L'estimation des gains écologiques est basée sur l'espèce repère du contexte ; le brochet. Toutefois, les mesures de restauration écologiques prévues sur le plan d'eau du 14 juillet, ne se limiteront pas uniquement à favoriser cette espèce mais seront également bénéfiques pour l'ensemble du cortège piscicole qui l'accompagne.

En rive Nord, la réalisation de berges en pente douce plantées d'hélophytes sur une surface en eau d'environ 300 m<sup>2</sup> permettra de créer des habitats favorables à la reproduction (frayère) et au développement des alevins (nursérie).

## Suivi biologique

Des indicateurs écologiques ont été mis en place et permettront d'évaluer l'efficacité des travaux engagés. Ces indicateurs sont les suivants.

## Evaluation de la qualité physique des berges



*Mai 2013*



*Août 2013*



*Novembre 2013*

Cette zone devrait permettre une production théorique d'environ 60 brochetons/an. En rive Sud, la réalisation de fascines permettra de créer des habitats de caches, de repos ou d'affuts intéressants pour la plupart des espèces présentes dans le plan d'eau. Le gain écologique de ces aménagements est toutefois difficile à estimer en termes de biomasse produite. L'amélioration globale des CA et CP de l'étang du 14 juillet devrait finalement permettre à l'AAPPMA de diminuer progressivement ses rempoissonnements.

Enfin, le développement des lacs racinaires en pied de berge (fascines de saule vivant, hélophytes semi-immersés,...) devrait permettre une amélioration de la qualité de l'eau par phyto-épuration, d'autant plus que les analyses d'eau du forage mettent en avant une forte concentration en Nitrates dans les eaux souterraines.

## Evaluation de la qualité écologique des berges basée sur le potentiel de reproduction

Le suivi permet de confirmer le développement d'un support propice à la fraie du Brochet, espèce repère du contexte, et de ses espèces d'accompagnement.



*Mai 2013*



*Août 2013*



*Novembre 2013*

### Planning prévisionnel de suivi des indicateurs

Suivi qualité physique des berges	N	N+1	-	N+3	N+4
Suivi de la reprise végétale des berges	N	N+1	-	N+3	N+4

#### Contacts projet :

**Restauration Ecologique** : benoit.blazjewski@peche62.fr

**Suivi biologique** : benoit.rigault@peche62.fr

**Suivi administratif et financier** : julien.boucault@peche62.fr